



FORMATION

GÉRER LES INVENTIONS DE SALARIÉS ET DE STAGIAIRES

18 septembre 2024

Centre de formation permanente (CFP) 4
rue Blaise Desgoffe 75006 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

IRPI - Brevets d'invention

Intervenant : Pierre MASSOT (avocat au barreau de Paris, Arénaire Avocats)

Objectifs :

- > Savoir évaluer les contraintes et les risques juridiques en présence d'inventions de salariés
- > Savoir définir et mettre en place une politique de gestion des inventions de salariés dans l'entreprise
- > Prendre les précautions nécessaires pour éviter les conflits

ATTENTION : les questions liées aux créations de salariés ont été traitées dans une [autre formation](#).

Public concerné : juristes, responsables propriété intellectuelle, ingénieurs brevets, collaborateurs de services RH, comptables et financiers, avocats, CPI

Prix : 350 €

Tarif préférentiel proposé aux personnels de l'université Panthéon-Assas : 300 €

[En savoir plus](#)

Pour tout renseignement ou toute inscription, contactez l'IRPI par [courriel](#) ou par téléphone : [+33 \(0\)1 53 63 86 45](tel:+330153638645)

L'[IRPI](#) propose chaque année une trentaine de formations sur différentes thématiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Destinées à un petit groupe (4 à 10 participants), les formations de l'IRPI sont conçues autour d'objectifs opérationnels et animées par des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle (juristes, avocats ou conseils). *Validation au titre de la formation continue obligatoire (FCO) des avocats et des conseils en propriété industrielle (CPI)*

Consulter le [programme complet](#) des formations de l'IRPI.



Téléchargement

[Bulletin d'inscription](#)